

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie de la culture

Auto-Saisine n°25/2016

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie de la culture

Conformément à l'article 6 de la loi organique n°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique Social et Environnemental s'est autosaisi afin de préparer un rapport et avis sur le thème relatif à «l'économie de la culture»

Lors de sa 62^{ème} Session ordinaire tenue le 26 mai 2016, l'Assemblée Générale du Conseil économique social et environnemental a adopté à l'unanimité le rapport intitulé «l'économie de la culture », dont est extrait le présent avis.

Exposé des motifs

Le Conseil Economique, Social et Environnemental, après avoir produit deux rapports sur la culture dans ses diverses expressions, notamment concernant son rôle dans l'inclusion des jeunes et les formes de présence de la culture dans les lieux de vie, il a jugé opportun de traiter un sujet spécifique de la culture, à savoir les cadres institutionnels et matériels liés aux «économies de la culture» dans notre pays, d'en analyser les données réelles et les problématiques objectives, dans la perspective de mettre en place les fondements pour engager une dynamique économique où la culture occuperait la place sociétale, éducative, civilisationnelle nécessaire pour la renaissance du Maroc.

Il existe au Maroc des structures qui animent différents secteurs relevant des « économies de la culture » (cinéma, théâtre, production audiovisuelle, peinture et arts plastiques, musique, etc.), et qui organisent des manifestations et des festivals d'ampleur différente. Les nombreux festivals de cinéma, de musique, de théâtre, d'activités artistiques, et divers salons d'exposition et d'échange, répartis dans plusieurs régions du royaume, montrent l'existence d'une certaine dynamique de l'« économie de la culture » dans notre pays, d'autant plus que plusieurs de ces opérations se conforment aux normes professionnelles et productives. Encore que les conditions de garantie de la régularité de ces manifestations exigent la réunion de plusieurs facteurs déterminant.

A la lumière de la dynamique particulière qu'a connu le début de ce millénaire au niveau des activités artistiques et culturelles au Maroc, de nouveaux acteurs, dont une majorité de jeunes, ont commencé à s'investir, par de multiples voies, dans les sphères de la création, la production, la distribution, la formation, la consommation et la communication. En effet, la libéralisation de l'économie et du secteur audiovisuel a permis à ces acteurs de s'aventurer dans l'organisation et l'animation de manifestations culturelles sur des bases professionnelles, que ce soit en lançant des radios privées, des festivals diversifiés, des projets médiatiques, des agences de communication, des sociétés de production audiovisuelle ou des sites électroniques.

Le conseil économique, social et environnemental a cru en la nécessité d'étudier et de réaliser un diagnostic des champs de l'« économie de la culture », considérés comme une composante qui acquiert une importance spécifique dans les économies modernes, que ce soit au niveau de la création d'emplois et de richesse, de la consolidation des éléments constitutifs de l'identité culturelle nationale, dans sa diversité et son unité, ou sur le plan du rayonnement de l'image du Maroc, et voir, ainsi, les possibilités d'une politique publique, dans ce domaine, propice à la promotion des fondements culturels et les valoriser de la meilleure manière.

Objet de l'avis

L'économie de la culture regroupe l'ensemble des activités et échanges culturels soumis aux règles économiques, qu'il s'agisse de création, de production, de distribution ou de consommation de produits culturels. Parmi les principales caractéristiques des économies de la culture figure leur double nature : économique (production de richesses et de d'emplois) et culturelle (production des valeurs et du sens). D'où leur positionnement dans une zone de convergence dialectique entre l'économique et le culturel, convergence qui place la création, l'innovation et le renouveau au centre de l'activité ou du produit. Ce secteur se spécifie des autres secteurs économiques par son organisation différente en rapport avec la nature de l'activité, et se compose, dans la majorité des cas de petites et moyennes entreprises.

C'est ainsi que les « économies de la culture » représentent un enjeu stratégique lié à l'édification culturelle de la société dans son unité et sa diversité, son présent et son avenir. En conséquence, le soutien de l'État est un facteur vital et incitateur pour la préservation du tissu culturel national et son développement, aussi bien qu'une condition épaulant la dynamique culturelle en matière de création, ainsi qu'en matière de concurrence culturelle dans le contexte de la mondialisation et de l'essor des produits immatériels.

Au Maroc, une conscience collective commence à se manifester, de diverses manières et dans plusieurs domaines, considérant que la culture est une question politique autant qu'elle pose de grands problèmes relatifs:

- aux choix politiques et culturels de l'État;
- aux droits culturels;
- au fait que la culture est un droit et un service public;
- à l'état de la liberté d'expression qu'il faut mettre en place pour l'édification et l'enracinement des pratiques culturelles;
- aux initiatives privées et publiques;
- à l'importance du mécénat et du parrainage;
- à la mise en avant de l'offre culturelle et à son volume, sa nature, son développement et sa démocratisation;
- aux droits d'auteur et droits dérivés;
- en investissant le patrimoine national, et l'histoire de la culture marocaine dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- aux organisations représentatives des travailleurs des secteurs créatifs et aux associations culturelles.

Ainsi, la culture n'est pas uniquement un moyen de réalisation de la croissance, mais aussi un facteur et un propulseur du développement. De ce point de vue, les différents diagnostics de l'état des lieux de la culture réalisés au Maroc s'accordent sur certaines observations générales, notamment:

- L'existence d'un important capital culturel, riche et varié; mais qui ne bénéficie pas suffisamment des valorisations nécessaires ;
- Le Maroc alloue des financements publics et dispose de mécènes; mais un déficit en matière d'infrastructures persiste; plus encore, les infrastructures existantes ne sont exploitées que partiellement aux niveaux des ressources humaines, de la programmation et de l'animation ;
- Nous disposons d'un capital culturel non investi et non intégré au sein des institutions de socialisation comme l'enseignement, les médias ou les lieux de vie;
- La création marocaine contemporaine n'est ni archivée ni valorisée, ce qui génère des accumulations, lorsqu'elles se réalisent, dépourvues de mémoire (mémoires du théâtre, du cinéma...);
- L'absence de coordination régionale et nationale en matière d'investissement du patrimoine dans ses multiples expressions, en vue de transformer notre héritage en capital animé et vivant ;
- La précarité de la communication et de la formation ;

- La confusion, par les acteurs politiques, entre folklore et création artistique ;
- L'absence des techniques de gestion culturelle et d'animation des espaces culturels, l'inexistence de la coordination entre les institutions de formation et la multiplicité des ministères chargés des différents domaines de la création (livre, cinéma, théâtre, instituts de musique...);
- Le manque de formation du public à l'appréciation des arts ; la croissance de l'université n'ayant pas entraîné l'élargissement des domaines de création.

A partir des divers constats effectués par le Conseil économique, social et environnemental pour illustrer les déterminants principaux de l'économie de la culture, tels le financement, la gouvernance de la chose culturelle et l'entreprise culturelle, le conseil a réalisé un diagnostic des principaux champs producteurs de la culture, comme l'édition et le livre, le cinéma, les arts plastiques, le patrimoine et le capital immatériel, les métiers et les arts traditionnels, comme il a traité certains espaces d'expression culturelles, comme le théâtre, les festivals, les musées, la création et le défi du numérique.

A la lumière du diagnostic, des auditions organisées avec un grand nombre d'organismes et d'acteurs de ce secteur, et à partir des enseignements tirés de certaines expériences mondiales réussies, le Conseil économique, social et environnemental estime qu'une nouvelle politique publique s'avère nécessaire pour faire de l'« économie de la culture » un véritable vecteur de développement économique de notre pays.

Pour une nouvelle politique publique dans le domaine de l'économie de la culture

Il semble que la culture nationale, dans ses composantes matérielles et institutionnelles et dans ses dimensions immatérielles et symboliques, aussi bien traditionnelles que modernes, comprend un capital riche et varié qui nécessite une conscience politique et institutionnel à même de l'investir et l'apprécier en vue de lutter contre le gaspillage qui le menace, qu'il soit patrimoine ou création. Il ne s'agit donc pas d'un luxe ou d'un sujet de discours, mais il s'agit bel et bien des composantes de notre identité nationale dans sa variété et diversité linguistique, régionale et nationale, comme il s'agit d'une mémoire commune et des valeurs qui devront être intégrées dans les programmes et prises en charge dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'«économie de la culture».

Par conséquent, considérer la culture comme un levier pour le développement et comme richesse sociétale, nous met en face de défi consistant à chercher la façon de traiter ses différentes composantes et formes d'expression, en prenant en considération:

- La mise en évidence de l'importance fonctionnelle de la culture dans l'économie nationale;
- Les différents moyens de la mettre au cœur de toute nouvelle politique publique.

Il semble qu'il est impératif de se baser sur un ensemble de grandes directives en vue d'encadrer toute politique publique dans le domaine des économies de la culture, dont:

- La question identitaire qui vise la préservation des différentes composantes de l'identité nationale dans sa diversité linguistique et culturelle et ses spécificités régionales, et ce dans le cadre de l'interaction avec la culture nationale et l'ouverture sur la culture universelle
- Les droits humains qui consistent à respecter les droits linguistiques et culturels dans toutes leurs richesses au niveau d'expressions et de créations locales
- Le défi de la cohésion sociale, selon lequel la priorité est donnée à la culture dans l'éducation et la formation, dans les médias et au niveau des activités exercées au sein des établissements d'enseignement et d'encadrement;
- Le défi du développement national et régional qui fait du capital culturel un levier fondamental pour le développement du capital humain, et l'une des priorités de la politique publique de l'Etat, du gouvernement, des régions, des communautés territoriales et d'autres formes d'expression sociétale.
- Le défi numérique qui a radicalement changé les modes de production et de réception du produit culturel si bien qu'il pousse l'économie de la culture et les décideurs à s'adapter aux exigences de cette révolution et aux possibilités qu'elle offre.

À cet effet, il est nécessaire de créer les conditions, les leviers politiques, institutionnels, matériels et culturels, et de faire des choix qui s'appuient sur:

Des choix législatifs

Cette approche vise à mettre l'accent sur la primauté d'une volonté politique nationale à même de faire de la culture une exigence primordiale au cœur de toutes les politiques publiques, en créant des conditions en vue de réaliser une complémentarité entre l'institutionnel et le structurel d'une part, et le législatif d'autre part, en favorisant la place de la culture dans la vie publique et dans les divers lieux de vie fréquentés par les citoyennes et les citoyens. Ce levier, législatif et institutionnel, devrait mettre en place une plateforme normative et des cadres réglementaires qui permettent le démarrage de la mobilité culturelle, et l'encouragement pour développer des structures favorisant les industries culturelles et les initiatives publiques et privées dans les domaines de la création et des pratiques culturelles, à travers :

- La mise en place d'une stratégie nationale relative à la culture et à la création en vue de les mettre au cœur du projet marocain de société et de développement, et de les intégrer dans les différentes politiques publiques, dans laquelle s'inscrit les institutions, les organismes gouvernementaux et associatifs et les opérateurs civils, culturels, professionnels et culturels, et le développement d'une vision culturelle convergente pour le développement de la culture, des ressources de l'économie, de l'entretien et de valorisation du patrimoine culturel ;
- La mise en place d'un cadre juridique dédié à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et la culture tout en humanisant les milieux de vie par la construction des structures culturelles (instituts de musique, des théâtres, des bibliothèques, des complexes multimédias et des maisons de jeunes..) et l'aménagement des espaces verts et des terrains de sport pour les enfants et les jeunes;

- L'élaboration d'un cadre institutionnel transversal afin de jeter les bases d'une industrie culturelle couvrant tous les domaines de la création, y compris les industries traditionnelles et le développement de divers modes d'expression artistique et culturelle moderne, ainsi que la mise de la culture et de l'art à la disposition des citoyennes et des citoyens ;
- La restructuration du secteur de la culture à partir d'un projet culturel efficace et fructueux.

Etant donné la contribution des industries culturelles au développement et à l'amélioration de l'attractivité des territoires, il est recommandé, dans le cadre de la régionalisation avancée, de créer des pôles culturels qui prennent en compte les spécificités de chaque région, et mettent en place des stratégies culturelles territoriales complémentaires et intégrées, liées à des secteurs tels que le tourisme et l'artisanat, dans les régions et les villes, en intégrant l'économie sociale et solidaire pour permettre aux collectivités locales d'investir le potentiel culturel de leurs régions.

- Le développement du service public en matière de culture en tant que droit qui impose à l'Etat de soutenir la création;
- Le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la lutte contre le piratage et toutes les formes d'abus des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des métiers de l'art et de la culture, par le renforcement de la législation qui protège les droits des personnes œuvrant dans ces professions, et la révision des missions du Bureau Marocain du Droit d'Auteur et la consolidation de ses rôles;
- L'adoption de lois encourageant l'initiative entrepreneuriale dans les domaines de la culture et de la création, et considérer les entreprises culturelles comme étant des structures qui offrent un service public, et enfin la mise en place d'un système fiscal privé et motivant, en créant un climat d'affaires propice et favorable à l'investissement dans ce domaine;
- La création d'un partenariat innovant entre les secteurs public et privé en vue d'élargir et de développer des modes de collaboration et des synergies entre les deux secteurs, et ce en se servant de leurs potentialités humaines, financières, administratives, organisationnelles et technologiques pour promouvoir les professions de l'art et de la culture;
- La régulation de l'offre culturelle en créant des mécanismes qui facilitent et incitent les entreprises culturelles et les initiatives des organisations des opérateurs culturels à la production et à la distribution dans tous les domaines de la création, pour servir et renforcer l'image et le rayonnement du Maroc au niveau national et international;
- L'élaboration d'un guide national global de l'art et de la culture qui porte sur les professions techniques, traditionnelles et modernes à l'échelle nationale, régionale et locale.

Leviers fonctionnels

Compte tenu de l'importance des rôles de la culture dans la consolidation de l'identité nationale marocaine et dans le renforcement de la cohésion sociale et l'intégration nationale, et en raison de l'insuffisance des budgets annuels alloués aux différents secteurs de la culture et des arts, il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel sous forme d'une agence de la culture et d'un Fonds public et privé

de financement multi-sources, afin de soutenir les efforts de financement déployés pour la réussite des mécanismes permettant l'intégration des jeunes par la culture. Ces partenariats doivent veiller à :

- Créer des instituts de formation dans le domaine des beaux-arts : la musique, le théâtre, l'écriture et les jeux vidéo, en renouvelant ceux qui existent dans toutes les régions du Maroc, et prévoir des procédés adéquats pour sauvegarder les salles de la fermeture ;
- Promouvoir l'innovation de nouvelles formes d'exploitation des espaces disponibles : cafés, centres..., et les mettre à niveau pour qu'ils deviennent des espaces propices pour la promotion des produits culturels techniques et numériques;
- Chercher des moyens innovants pour motiver les jeunes à profiter des produits culturels, en adoptant le mode «bon pour lecture,» ou «chèques de lecture» dans le but d'encourager les élèves et les étudiants à avoir des habitudes d'acheter des livres, de lire et d'aller au théâtre, au cinéma et au spectacle musicale, etc.;
- Soutenir les projets relatifs au développement de l'offre culturelle nationale numérique destinée aux jeunes;
- Respecter les droits des personnes en situation d'handicap pour pouvoir profiter des productions et des espaces culturels, et en leurs créant les conditions d'accès, telles qu'elles sont postulées dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
- Rationaliser l'organisation de différents festivals, et cesser de les traiter d'une façon saisonnière, en les considérant comme étant un levier durable pour l'action culturelle locale et régionale ; et créer des pépinières culturelles parallèles en intégrant les jeunes dans l'apprentissage des métiers de la culture et la gestion culturelle;
- Mettre l'accent sur l'indépendance des structures organisatrices des festivals et les accompagner à travers des agences spécialisées pour le développement des métiers des festivals et l'amélioration de la performance des acteurs concernés;
- Accorder des budgets régionaux suffisants compte tenu des prérogatives allouées aux régions pour subventionner les festivals selon des règles transparentes;
- Mettre en place des règles et des mécanismes permanents de l'année pour promouvoir et développer les festivals dans tous les arts;
- Former les jeunes et chercher des mécanismes qui permettent de mettre en évidence les talents locaux et régionaux à travers le contact et l'interaction avec les noms artistiques connus, et créer des ponts d'interagir et de partage avec les organismes incubateurs;
- Diversifier les sources de financement, y compris les sociétés de « capital-risque » et encourager le financement par le parrainage des entreprises et les mécanismes de «crowdfunding».

En raison du retard observé dans la construction d'installations et d'équipements culturels «classiques», et de la grande expansion de nouvelles pratiques culturelles des jeunes via la technologie numérique, et en vue de lancer une dynamique culturelle nationale moderne et de transférer le patrimoine culturel d'une manière attrayante, il est nécessaire d'adopter une stratégie participative entre les différents acteurs pour développer une offre culturelle numérique nationale se basant sur:

- L'encouragement de l'investissement dans le domaine de la culture dans toutes ses expressions, y compris l'expression numérique, en facilitant les procédures devant les investisseurs pour bénéficier des fonds d'encouragement de la création; et l'innovation des nouvelles technologies;
- Le soutien des sites numériques thématiques, qui proposent aux jeunes et à l'ensemble des citoyens des contenus textuels audiovisuels complétant les connaissances scolaires et universitaires;
- Le développement de musées numériques qui permettront aux jeunes de connaître leur histoire et leur fournir les divers aspects de la culture et des valeurs marocaines dans leur richesse et diversité;
- La mise en place et le développement de contenus numériques culturels marocains;
- La création d'institutions de formation spécialisées dans le domaine des jeux vidéo qui associent les aspects artistiques, les conditions techniques et la formation de compétences nécessaires pour le développement de ce secteur;
- L'encouragement des initiatives visant à la création d'entreprises nationales œuvrant dans les jeux vidéo en s'appuyant sur les compétences dans ce domaine pour développer les systèmes pédagogiques qui en font un moyen d'acquisition des apprentissages dans le parcours pédagogiques ;
- L'encouragement et le soutien des projets «villes intelligentes» en créant des espaces du savoir et de communication, et motiver les jeunes à créer des «petites entreprises culturelles» à même de contribuer à la promotion de l'économie culturelle dans les régions et les provinces.

L'éducation à la culture et l'art

L'ambition du Maroc à fonder une «démocratie culturelle» commence par le développement de divers domaines de «l'économie de la culture» et l'intégration des valeurs et des principes du projet culturel national au sein de la famille, l'école, la mosquée, l'espace public, les moyens de communication et dans les diverses chaînes numériques et les établissements scolaires, et ce par:

- L'intégration de la culture dans l'établissement scolaire en faisant du système de l'enseignement un cadre pour la promotion de l'unité culturelle dans sa diversité et le renforcement de la cohésion nationale;
- La mise en valeur du droit d'accéder aux services de la culture et à ses différentes productions en rendant l'espace scolaire une opportunité appropriée pour l'acquisition des principales formations, appuyée par la curiosité et l'intérêt des apprenants pour leur histoire, leur identité et leur diversité culturelle, tout en les encourageant à adopter l'ouverture, la communication, les vertus de la science, le travail et l'innovation;
- La mise en valeur des tendances créatives chez les apprenants et le développement de leurs capacités aussi bien individuelles que collectives, ainsi que le développement des conditions de leur utilisation des produits culturels;
- La création et le développement de filières universitaires visant la formation dans les métiers de l'éducation culturelle et la création des départements spécialisés dans l'art, la musique et la peinture, et l'intégration de pratiques artistiques via les technologies numériques;

- La mise en place d'une conception innovatrice de la culture et de la pratique artistique au sein de l'espace universitaire en introduisant des cursus contenant des activités culturelles appropriés et l'exercice sur le travail associatif, et encadrant les étudiants pour construire leurs projets culturels personnels et professionnels dans la société pour qu'ils arrivent à s'intégrer dans la société;
- Le renforcement et la généralisation des expériences universitaires réussies dans le domaine des activités culturelles, artistiques et sportives;
- L'élargissement et le développement des formations relatives à l'animation et la médiation culturelle, et fournir aux étudiants les compétences nécessaires pour accomplir les diverses fonctions culturelles, en élaborant des programmes régionaux dans le curriculum prenant en compte les spécificités culturelles régionales et locales;
- Faciliter les mécanismes de convergence et de partenariat entre les établissements scolaires, le secteur de la culture et les associations œuvrant dans le domaine de la culture, et faciliter l'accès des jeunes aux spectacles et aux activités culturelles.
- Adopter les exigences de la diversité culturelle dans la formation, les programmes et dans les différents lieux de vie culturels, et éviter l'incohérence dans la mise en œuvre et la présentation, et produire et reproduire les valeurs de solidarité et de vivre ensemble;
- Promouvoir l'intérêt pour les affaires culturelles artistique à travers la famille, l'école, les médias et tous les moyens disponibles et prévoir des cadres incubateurs de la culture, et préserver les monuments historiques et les trésors du patrimoine matériel et immatériel en les développant et les modernisant.

Approche sociale

Les différentes données montrent que la mise en œuvre d'une vraie « économie de la culture » nécessite la prise en considération des métiers de la création et de l'art comme source de richesse pour l'économie et un levier pour les collectivités territoriales. Par conséquent, le développement de ce secteur ne peut se produire sans la mise en valeur de ses ressources humaines et des acteurs participant à sa production, sa distribution et sa commercialisation. D'où la nécessité de:

- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire régissant les métiers de l'art et de la créativité, et développer des lois relatives à l'artiste et aux acteurs qui travaillent dans les différents domaines de l'industrie culturelle et créative : la production, la distribution, la commercialisation et la communication;
- Prendre en considération les conditions sociales des gens œuvrant dans les domaines de la culture, de l'art et de l'audiovisuel, et assurer les conditions qui leur permettront un accès aux services de la santé, à la protection sociale et la protection contre la perte d'emploi;
- Encourager et assurer la durabilité du travail dans les domaines de la création et de l'art, et prendre en considération les spécificités des domaines tels que le cinéma, le théâtre et l'audiovisuel en raison de leur saisonnalité;

- Encourager les établissements de protection et les collectivités locales d'accueillir les gens œuvrant dans les professions de l'art et de la création, afin d'introduire l'activité culturelle et artistique aux différentes couches sociales dans les quartiers, les arrondissements, les petites villes et le monde rural, tout en assurant la protection sociale de ces employés, suite à un handicap lié à un accident de travail, au chômage, à une maladie ou à l'âge de la retraite.

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma